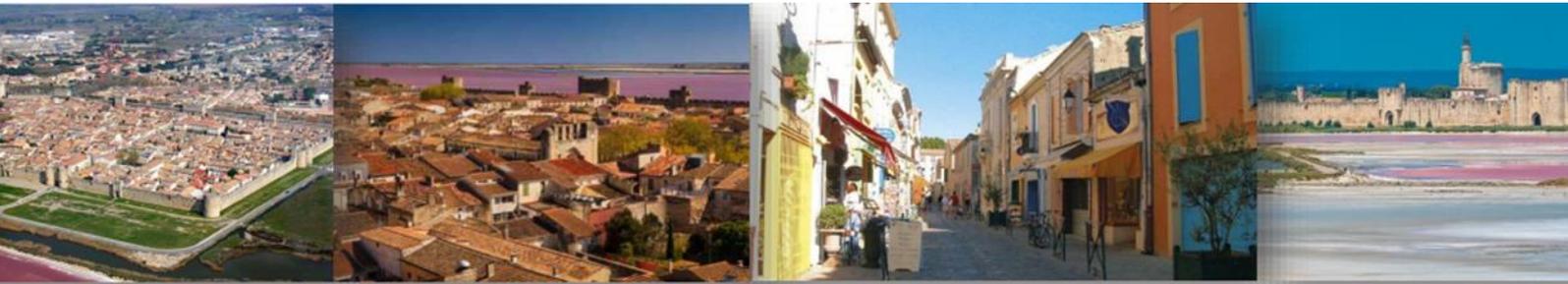




aigues-mortes

Le Sel de la Vie



BILAN DE LA CONCERTATION

Révision du Plan Local d'Urbanisme d'Aigues-Mortes

Document pour arrêt – 26/05/2025

Le cadre de la concertation

La Commune d'Aigues-Mortes a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération n°2020-75 en date du 22 septembre 2020.

Conformément au code de l'urbanisme et notamment l'article L103-2, une concertation continue a été mise en œuvre tout au long du processus d'élaboration du PLU.

Le PLU est conçu pour fournir le cadre juridique et réglementaire nécessaire à la mise en œuvre de projets qui s'inscrivent dans la dynamique d'une politique communale d'aménagement et de développement maîtrisé. A ce titre, il est l'expression d'un projet politique, et est élaboré :

Avec la population dans le cadre de la concertation,

Avec les Personnes Publiques,

Document global et prospectif, le PLU doit être à la portée de tous les citoyens. Cette lisibilité est liée à une procédure d'élaboration favorisant un dialogue, et à un contenu adapté à une meilleure compréhension du projet. C'est dans ce cadre que la concertation avec l'ensemble des acteurs a été définie et menée tout au long du processus de révision du Plan Local d'Urbanisme, depuis sa prescription jusqu'à l'arrêt du projet.

Les modalités de la concertation ont été définies par la délibération du Conseil Municipal de prescription de révision générale en date du 22 septembre 2020 à savoir :

4 réunions publiques d'information

Mise à disposition du public d'un registre pour recueillir les observations du public

Mise à disposition en mairie et sur internet des éléments d'études du projet

Publication d'un ou plusieurs articles dans le journal municipal d'information, le site internet de la ville

Le projet de révision générale du PLU a fait l'objet d'une concertation avec les habitants selon les modalités suscités mais aussi une concertation avec les personnes publiques associées.

MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION

La concertation publique

Registre de concertation

Il a été procédé à l'ouverture d'un registre de la concertation, avec la possibilité pour tous de déposer des observations soit sur le registre, soit par mail ou courrier. Ce registre a été mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture de la mairie durant toute la durée d'élaboration du projet de révision du PLU.

L'existence du registre a été rappelé lors des articles dans le bulletin municipal, lors des réunions publiques.

Aucune contribution n'a été transmise ou inscrite dans le registre de concertation durant la procédure.

Des contributions ont été adressées à M. le Maire via l'adresse générique de la mairie ou par courrier. Au nombre d'une dizaine, les demandes concernent le majoritairement du changement de zonage, constructibilité en zone agricole. En autre requête, il est question d'acquisition d'une parcelle communale ou de changement du périmètre du site inscrit.

Réunions publiques

Quatre réunions publiques, suivies de débats publics ont été organisées par la commune :

- Présentation du diagnostic et les orientations du PADD le 15 novembre 2022
- Présentation du projet de révision volet habitat le 24 février 2025
- Présentation du projet de révision volet environnement le 11 mars 2025
- Présentation du projet de révision global pour arrêt le 7 avril 2025

Chacune de ces réunions a été annoncées sur le site internet de la commune, par voie d'affiche en mairie, sur les réseaux sociaux, sur panneaupocket par l'intermédiaire de panneaux lumineux.

La première réunion publique avait pour objet de présenter la synthèse du diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement, les enjeux du diagnostic et les orientations du PADD. Ce premier temps fort a réuni 38 personnes. Les thématiques principales abordées par les participants sont le projet du Mas d'Avon, les logements et les orientations et/ou actions en faveur des jeunes.

Les deux réunions suivantes ont permis de présenter les plans de zonage projetés et les grandes lignes du règlement (caractère de la zone, hauteur, emprise au sol, OAP, ...). Les réunions ont été organisées par thématique : habitat et environnement. Ces deux temps forts ont rassemblé respectivement 83 et 58 personnes. Les questionnements des participants sont principalement sur les orientations des OAP, l'inondabilité et l'urbanisation, l'intégration du PSMV.

La dernière réunion publique a eu comme objet la présentation du projet global en vue de l'arrêt prenant en compte les évolutions suite à la concertation avec les PPA et le public. Ce dernier temps fort a réuni 55 personnes. Les thématiques abordées par les participants sont les orientations des OAP (Esparron, Pataquière et Mas d'Avon essentiellement), l'inondabilité.

Chacune de ces réunions était suivie de débats selon le schéma suivant : au fur et à mesure de la présentation du support par le bureau d'études, les participants ont formulé leurs observations, poser des questions auxquelles les élus présents (ou le bureau d'études et les techniciens communaux) apportaient des réponses ou des précisions.

Pour les personnes ne pouvant être présentes, les diaporamas ont été mis à disposition et rendus publics sur le site internet de la ville et mis à disposition, version papier, dans le dossier de concertation dédié.

Au total, ces réunions publiques ont rassemblé 234 personnes.

Information, communication

L'information et la communication tout au long de la procédure ont été réalisées via plusieurs supports.

Le site internet de la mairie constitue un vecteur de diffusion de l'information auprès des habitants et les non-résidents. Les documents ont été mis en ligne dans l'onglet « urbanisme/procédure en cours » en particulier les supports des réunions publiques, les actes administratifs, les PADD. Le site internet permet également d'informer les citoyens sur les temps forts du PLU via l'annonce des réunions publiques, du questionnaire habitant.

L'information a également été réalisée via le bulletin municipal dans lequel plusieurs articles ont été rédigés pour informer sur le suivi de la procédure. Ce journal local est distribué à 5500 exemplaires gratuitement. Il a été notamment relayé :

- Le questionnaire habitant
- La présentation du PADD
- L'avancée de la procédure



AIGUES - MORTES

Urbanisme

PATRICIA VAN DER LINDE

LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU : VERS UNE FINALISATION DU PROJET

Le projet de révision générale du PLU (Plan Local de l'Urbanisme) est en phase de finalisation. Ce document de planification essentiel, reflète la vision collective pour l'avenir de notre territoire. Il traduit les orientations stratégiques de développement à travers plusieurs pièces :

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Les règlements graphique et règlement écrit
- Les orientations d'Aménagement et de Programmation

Le Projet d'Aménagement et de Programmation a été présenté aux habitants en réunion publique et fait l'objet d'un débat au Conseil Municipal en 2023. Ce document stratégique exprime la stratégie politique pour les 15 prochaines années :

AXE 1 / ASSURER L'AVENIR : SE LOGER, BIEN VIVRE ENSEMBLE ET TRAVAILLER

L'ambition est d'assurer l'avenir des aigues-mortais et des futurs habitants en produisant des logements en quantité et qualité suffisante, en améliorant le fonctionnement urbain et en confortant la dynamique économique pourvoyeuse d'emplois afin de répondre aux besoins des habitants.

AXE 2 / ASSURER UN DEVELOPPEMENT RÉFLÉCHI QUI RÉPOND AUX DÉFIS DE LA TRANSITION CLIMATIQUE

L'ambition est de préserver les espaces naturels, agricoles et urbains aigues-mortais, valoriser le patrimoine et les paysages qui contribuent au cadre de vie exceptionnel de la commune. À travers la protection de la naturalité du territoire, il s'agit également d'inscrire la commune dans une dynamique d'adaptation aux changements climatiques.

Les évolutions du PADD portent particulièrement sur la définition du projet du Mas d'Avon et l'intégration de la Déclaration de Projet des salins valant mise en compatibilité du PLU. Ce PADD modifié est présenté et mis en débat au Conseil Municipal du mois de janvier. En parallèle, le travail de finalisation technique et politique du projet de révision générale se poursuit. L'objectif est d'arrêter le document en conseil municipal à la fin du 1er trimestre 2025.

Depuis plusieurs mois, ce projet ambitieux a mobilisé de nombreuses énergies : élus, services techniques, urbanistes et bien entendu les habitants. La concertation se poursuit avec l'organisation de 3 temps forts, sous forme de réunions publiques, pour associer les Aigues-Mortais au projet de territoire, sur le 1er trimestre 2025. Les informations sur les dates et les thématiques seront disponibles sur les réseaux et par voie d'affichage. Vos avis et préoccupations, éclairent ainsi nos choix pour façonner un projet qui vous ressemble.

Il est rappelé qu'un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie pour recueillir les observations et propositions des aigues-mortais.

Avec l'adoption du PLU, un nouvel élan est donné à notre commune. Ce document sera la référence pour toutes les décisions d'urbanisme et de développement durant les 15 prochaines années. Il est à la fois un outil de gestion et un projet porteur d'avenir.

8

Extrait du bulletin municipal

La presse locale a permis de diffuser l'information plus largement sur la procédure notamment le journal Midi Libre. La presse locale a en particulier synthétisé les débats lors des réunions publiques.



Accueil > Actu > Société > Urbanisme > Aigues-Mortes Publié le 28/02/2025 à 05:05

Le volet habitat du projet de révision du PLU a été présenté



Patricia Van Der Linde a ouvert la réunion

Extrait de l'article Midi Libre sur une réunion publique

La première présentation de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) et ses enjeux a réuni, lundi 24 février, plus d'une centaine d'habitants particulièrement intéressés par les nouvelles dispositions municipales à venir. Une réunion orchestrée par l'adjointe Patricia Van Der Linde, chargée des droits des sols et de l'urbanisme, qui a rappelé qu'il s'agissait de présenter les grandes orientations en phases de finalisation concernant la thématique habitat, en présence du maire Pierre Klumbejean, du service de l'aménagement du territoire et du cabinet Planed, en charge de l'étude du PLU, représenté par Sirine Amrane. Cette dernière a transmis une synthèse du diagnostic habitat et rappelé que le PLU est un outil des droits des sols impliquant une procédure à respecter. Le projet de révision du PLU définit une stratégie de devenir urbanistique de la ville pour les quinze prochaines années.

De nombreux questionnements

Les dispositions prises sont compatibles avec celles imposées par le Scott et le PPRI (Plan de prévention du risque inondation) et sont déterminantes dans les enjeux d'accès aux logements sachant que la ville a une croissance en baisse, que la population actuelle est vieillissante, qu'il est important de trouver un véritable équilibre entre les générations, en promouvant la mixité intergénérationnelle pour permettre de "se loger, de bien vivre ensemble, de travailler et de trouver le bon équilibre dans la qualité des projets". La présentation du PLU a amené de nombreux questionnements de la part du public et particulièrement des membres des collectifs concernant le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), qui ont regretté que ce sujet ne soit pas abordé. Le maire a précisé que le PSMV relève d'une autre procédure menée conjointement par l'Etat et qu'il ne fait pas l'objet de la réunion du jour. Leur porte-parole, Joachim Rams, qui s'est opposé radicalement, a confié par ailleurs : "Il n'y a pas besoin de toutes ces nouvelles constructions, nous avons besoin seulement de logements locaux qui font défaut."

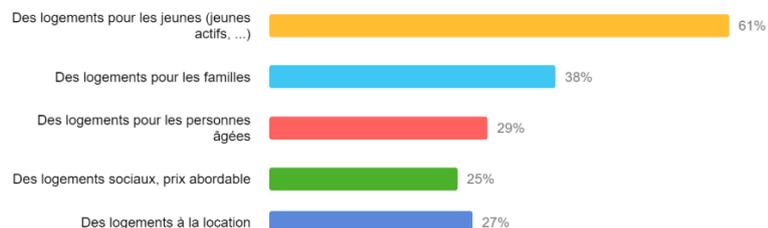
Les prochaines réunions publiques auront lieu le 11 mars sur le thème de l'environnement et le 7 avril pour la présentation globale du PLU. Les habitants auront la possibilité d'apporter leurs réflexions. À suivre.

Correspondant Midi Libre : 06 81 79 48 55

Une concertation renforcée : le questionnaire habitant

La commune a souhaité mettre en place un outil de concertation supplémentaire : le questionnaire habitant afin de donner la parole aux habitants dès la phase diagnostic. Il a pour objectif de comprendre la perception des habitants de leur territoire, mais aussi leurs attentes. Le questionnaire interrogeait plusieurs thématiques : la mobilité, le cadre de vie, l'habitat, l'environnement par exemple. Le questionnaire a été mis en ligne via le site internet de la commune durant 1 mois. 380 personnes ont répondu. Les réponses ont permis d'amender le diagnostic et les enjeux du territoire pour construire les orientations du PADD.

5 – Que faudrait-il développer à Aigues-Mortes pour répondre aux besoins de la population ?



- Près de 61% des participants considèrent qu'il faudrait développer des logements pour les jeunes. Des logements pour les familles sont également mis en avant par 38% des participants.
- Le développement de logements pour les personnes âgées ainsi que la création de petits logements ne semble pas être prioritaire selon respectivement 29% et 27% des participants.
- Les logements sociaux ne sont pas considérés comme piste de développement par environ 25% des participants.

Extrait de la synthèse des résultats du questionnaire

Concertation interne à la collectivité

Les personnes publiques associées

Conformément aux articles du Code de l'Urbanisme, les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été associées à l'élaboration du PLU.

En application de l'article L121-2 du Code de l'Urbanisme, Monsieur le Préfet a transmis Monsieur le Maire, le porteur à connaissance (PAC) qui comprenait le récapitulatif des grandes politiques publiques fondant l'action des services de l'Etat, la liste des servitudes d'utilité publique et des projets d'intérêt général, ainsi que les études techniques dont disposait l'Etat en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement.

Deux réunions ont été organisées en vue de recueillir les observations des PPA à savoir une réunion portant sur le diagnostic et les orientations du PADD et une réunion relative à la déclinaison réglementaire du PADD.

Cette association a été renforcée avec certaines PPA pour des échanges et rencontres complémentaires en particulier :

- avec les services de l'Etat (DDTM) : volet application Climat Résilience, projet du Mas d'Avon, application loi Littoral
- avec le Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard : volet application Climat Résilience, application loi Littoral
- avec l'Architecte des Bâtiments de France : orientations d'OAP

Concertation avec les particuliers

Les élus et techniciens de la commune ont réalisé plusieurs rencontres avec des propriétaires, porteurs de projets relatifs à des demandes particulières relevant du projet de révision du PLU notamment les orientations des OAP, la compatibilité d'un projet avec les futures règles.

BILAN DE LA CONCERTATION

<p>Mise à disposition d'un registre de concertation</p>	<p>Bilan moyen. Si des personnes ont transmis des courriers, par voie postale ou électronique, personne n'a souhaité « afficher » ses observations sur le registre.</p> <p>Les courriers ou mails réceptionnés ont été traités dans le cadre du PLU. Les demandes n'ont pu aboutir du fait des contraintes règlementaires présentes (loi Littoral, PPRI en particulier).</p>
<p>Réunions publiques suivies de débats</p>	<p>Bilan positif. La présence d'un grand nombre de personnes pour chacune des réunions témoigne de la bonne publicité de ces dernières. A noter un découpage thématique en trois réunions permettant de présenter petit à petit l'avancement du projet.</p> <p>Les demandes formulées dans le cadre du débat portaient sur des observations généralistes et pas sur des demandes individuelles.</p> <p>Les supports de ces réunions, téléchargeables sur Internet mais également mis à disposition en mairie ont permis d'informer le plus grand nombre.</p> <p>La concertation a mis principalement en exergue des questionnements relatifs à la production de logement et l'impact sur la circulation, les orientations des OAP, la gestion des eaux pluviales/inondabilité et urbanisation, le règlement pour le périmètre du site patrimonial remarquable en lien avec le projet de plan de sauvegarde et de mise en valeur. La commune a tenu compte des observations du public dans les OAP en confortant les orientations qualitatives sur certaines OAP (secteur Pataquière, Esparron, Mas d'Avon). Les questionnements relatifs au PSMV, l'inondabilité et la gestion du pluvial trouvent déjà traduction dans le projet de révision générale. Il en est de même sur le volet amélioration de la circulation (emplacement réservé, voirie à créer dans certaines OAP).</p>
<p>Information et communication</p>	<p>Bilan positif. Les retours témoignent d'une lecture attentive, par les administrés, des éléments figurant dans la presse ou le journal municipal. Par ailleurs, les documents mis à disposition à l'accueil de la mairie n'ont pas été beaucoup consultés.</p>
<p>Concertation complémentaire du questionnaire habitant</p>	<p>Bilan positif. Le nombre de réponses témoigne de l'intérêt des habitants pour le projet de révision du PLU. Cette concertation a permis d'alimenter le diagnostic et de faire remonter aux élus les priorités des habitants. Cela a consolidé le socle des orientations du PADD.</p>

La concertation sur la révision du PLU d'Aigues-Mortes s'est tenue de manière continue et conforme à la réglementation. Elle a permis une participation active des habitants, une information régulière et transparente, et une prise en compte réelle des préoccupations exprimées. Les outils mobilisés (réunions, publications, site internet, registre, affichage) ont permis de sensibiliser largement la population. Les retours ont été intégrés autant que possible dans le projet final de PLU.

ANNEXES

REUNIONS PUBLIQUES



Commune d'Aigues-Mortes

Révision du Plan Local d'Urbanisme



Réunion publique
Thématique Environnement
Du projet à la traduction réglementaire

11 mars 2025

Extrait du compte-rendu de la réunion publique diagnostic/PADD

Questions de la population

- *Le Mas d'Avon est-il en zone inondable, tout comme les lotissements environnants ? Quel impact sur les maisons déjà construites qui sont actuellement en zone inondable et par conséquent plus vendable ?*

Réponse de PLANèD : Le PPRi récemment approuvé permet de développer un projet sur le secteur du Mas d'Avon. C'est le dernier secteur urbanisable (dénué de contraintes) de la commune.

- *Le PPRi est récemment approuvé, avec des recours toujours possibles. Quid des avis de l'autorité environnementale et du commissaire enquêteur qui n'ont pas été pris en compte par les services de l'état ?*

1

Révision du PLU d'Aigues-Mortes – Réunion publique n°1



Réponse de PLANèD : Le projet de PLU ne sera pas approuvé tout de suite, il est toujours en cours d'élaboration, ce qui laisse le temps de passer la période des recours légaux.

- *N'y a-t-il pas de données plus à jours que celles présentées, plus représentatives de ce qui s'est passé depuis 2018 ?*

Réponse de PLANèD : Les dernières données officielles disponibles sont celles du recensement de la population 2019 effectué par l'INSEE (pas disponibles au moment de l'élaboration du diagnostic). Les chiffres seront mis à jour lors de l'arrêt du PLU. Les chiffres de 2019 sont tout à fait compatibles avec ceux de 2018, il n'y a pas eu de grands bouleversements entre les deux dates.

COMMUNICATION

Actualités



[Voir toutes les actualités](#)



Accueil » Actualités » RÉUNIONS PUBLIQUES : RÉVISION GÉNÉRALE DU (Sans titre) D'URBANISME



Réunions Publiques : Révision générale du plan local d'urbanisme

➤ Lundi 24 février 17h30 : Habitat et consommation d'espace

➤ Mardi 11 mars 17h30 : Environnement

Espace Nicolas Lasserre

• d'infos 04 66 73 90 90

Aigues-Mortes en Camargue

Intro

Site officiel Ville d'AIGUES-MORTES, en Camargue.

-  Page · Hôtel de Ville
-  Hôtel de Ville - Place Saint-Louis - BP 23, Aigues-Mortes, France
-  04 66 73 90 90
-  contact@ville-aigues-mortes.fr
-  ville-aigues-mortes.fr
-  Pas encore évalué (0 avis) 

Photos

Toutes les photos



Aigues-Mortes en Camargue a limité qui peut commenter cette publication.

Aigues-Mortes en Camargue

11 février, 17:29

RÉUNIONS PUBLIQUES : RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- Lundi 24 février 17h30 : Habitat et consommation d'espace
- Mardi 11 mars 17h30 : Environnement

Espace Nicolas Lasserre
+ d'infos 04 66 73 90 90



URBANISME

aigues-mortes

2025



RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉUNIONS PUBLIQUES

LUNDI 24 FÉVRIER 17H30
HABITAT ET CONSOMMATION D'ESPACE

MARDI 11 MARS 17H30
ENVIRONNEMENT

Espace Nicolas Lasserre + d'infos 04 66 73 90 90



jeudi 10 novembre 2022

EN BREF

Aigues-Mortes

PRÉVISION DU PLU. La réunion publique pour la prévision du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Aigues-Mortes se tiendra mardi 15 novembre à 18 h, espace Nicolas-Lasserre.

jeudi 9 février 2023

Aigues-Mortes

CONSEIL MUNICIPAL. Un conseil municipal se tient ce jeudi 9 février à 17 h 30, salle du conseil, place Saint-Louis. À l'ordre du jour, le plan local d'urbanisme (Plu) et l'orientation du Projet d'aménagement et de développement durable (Padd).

Dimanche 23 février 2025

Aigues-Mortes

RÉUNIONS PUBLIQUES SUR LE PLU. Des réunions publiques concernant la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) auront lieu **lundi 24 février**, à 17 h 30 "Habitat et consommation d'espace"; **mardi 11 mars**, " Environnement", à l'espace Nicolas-Lasserre. Tél. 04 66 73 90 90.

Dimanche 30 mars 2025

Aigues-Mortes

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME. La réunion publique de la révision du Plan local d'urbanisme concernant la présentation du projet global se tiendra lundi 7 avril, à 17 h 30, espace Nicolas-Lasserre.
> Renseignements 04 66 73 90 90.

INFORMATION

ville-aigues-mortes.fr/urbanisme/

Procédures en cours

RÉVISION GÉNÉRALE : PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Réunions publiques : Révision générale du plan local d'urbanisme

- > Lundi 24 février 17h30 : Habitat et consommation d'espace : <http://ville-aigues-mortes.fr/app/uploads/sites/67/2025/03/RP-habitat-240225.pdf>
- > Mardi 11 mars 17h30 : Environnement : <http://ville-aigues-mortes.fr/app/uploads/sites/67/2025/03/RP-Environnement-110325-V2.pdf>
- > Lundi 7 avril 17h30 : Projet du PLU dans sa globalité : http://ville-aigues-mortes.fr/app/uploads/sites/67/2025/04/PLU-Aigues-Mortes_RP-ARRET-07042025-V4.pdf

Espace Nicolas Lasserre

DÉBAT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le Conseil Municipal a procédé à un second débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable lors de la séance du 29 janvier 2025. Le PADD débattu est disponible via le lien suivant : <http://ville-aigues-mortes.fr/app/uploads/sites/67/2025/03/PLU-AIGUES-MORTES-PADD-Vredebate-V2-1.pdf>

« Le conseil municipal a débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement durables lors de sa séance du 9/02/2023 et suivant le support projeté en réunion.

http://www.ville-aigues-mortes.fr/download/ENVIRONNEMENT/URBANISME/plu_aigues-mortes_cm_de?bat_padd_09022023.pdf

Une réunion publique s'est tenue le 15 novembre 2022 à 18h en salle Nicolas Lasserre, afin de présenter le Projet d'Aménagement et de Programmation (PADD) à la population.

Cette présentation a été réalisée par le bureau d'études Planéd, missionné par la Mairie pour la révision générale du PLU

PRÉSCRIPTION DE LA RÉVISION GÉNÉRALE

Par délibération n°2020-75 du 22 septembre 2020, le conseil municipal a prescrit la **révision générale du Plan Local d'Urbanisme** de la Commune.

Consultable dans son intégralité ici : http://www.ville-aigues-mortes.fr/image/PUBLICATIONS/PLU/dcm2020-75_prescription_revision_generale_plu.pdf

Vendredi 25 septembre 2020

Aigues-Mortes

Le Plan local d'urbanisme fera l'objet d'une longue concertation

Toujours organisé hors de la mairie, en raison des conditions sanitaires, le conseil municipal du 22 septembre qui s'est déroulé salle l'Oustaou, a débuté par une minute de silence en hommage aux six humanitaires et leurs guides massacrés au Niger et aux soldats français morts pour la France, ainsi qu'à Kévin Bruguière, jeune raseteur de 23 ans mort lors d'une course libre à Vallabrègues et « qui est allé au bout de sa passion ».

Parmi les douze délibérations à l'ordre du jour, on retiendra particulièrement la prescription de la révision générale du Plan local d'urbanisme (Plu) et le règlement intérieur et la mise en place des commissions municipales avec élection des membres, point sur lequel le groupe d'opposition "Le Revivre" a apporté quelques contradictions. Concernant le règlement intérieur, le maire a indiqué donner « une suite favorable aux remarques » exposées par Joachim Rams, du groupe "Revivre", proposant des modifications d'ordre rédactionnel.

À sa demande de modifier proportionnellement le nombre des



Une minute de silence a été observée par le conseil municipal.

membres de l'opposition, pour lui permettre de disposer de deux représentants par commission, le maire a répondu maintenir les dispositions antérieures pratiquées dans les précédents mandats, dans le respect de la loi permettant une représentation pluraliste des élus. Vote à l'unanimité, Joachim Rams ayant réagi après celui-ci.

Concernant le Plan local d'urbanisme, il s'agit « d'une première étape d'un long processus qui fera l'objet d'une longue concertation », précise le maire. Le Plu doit être adapté aux schémas territoriaux et d'aménagements et il convient d'inté-

grer le Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI).

Un troisième pont en perspective ?

Le débat sur les orientations du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) avec consultation, enquête publique et intégration d'une évaluation environnementale, a été ouvert. Carine Vanderbiste s'inquiète sur le projet de la construction d'un troisième pont. « Celui-ci est toujours d'actualité et intervient dans toutes les études », précise Pierre Mauméjean.

De même, à la question concernant le devenir du Mas d'Avon,

il a répondu qu'« il n'y a jamais eu d'inondation et nous sommes désormais propriétaires de 8 ha entièrement dédiés à la bovine, plus les prés des Grands Domaines dans leur prolongement, soit 12 à 13 ha qui permettront une organisation de manifestations à n'importe quel moment de l'année ». Le lancement du Plu a été voté à l'unanimité.

À l'issue du conseil, le maire a souhaité remercier la secrétaire, Annie Cochemé, pour qui c'était le dernier conseil municipal avant son départ à la retraite, après trente-huit ans de service au sein de la mairie. Celle-ci a été ovationnée et a confié combien « elle était touchée par ce geste ». « Prenez soin de vous » a-t-elle conclu.

► Correspondant Midi Libre : 06 81 79 48 55

• ASSEMBLÉE GÉNÉRALE UUSSA/FTC FOOT

L'assemblée générale UUSSA/FTC foot aura lieu vendredi 25 septembre à 18 h 30, si le temps le permet en extérieur, sinon dans le club house en respectant les gestes barrières (masques obligatoires). Nombre de personnes limitées.

Samedi 19 novembre 2022

Aigues-Mortes

Le nouveau PLU sera effectif début 2024

La présentation de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) a particulièrement intéressé une assistance attentive. Elody Boudon du cabinet Planed, missionné et chargé du dossier, a présenté les objectifs politiques de la ville, en tenant compte de la concertation publique effectuée en ligne du 1er juillet au 1^{er} août et ayant récolté 380 réponses.

Ce travail est destiné à déterminer les enjeux futurs à partir du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) pour l'avenir de la commune à quinze ans, sachant que le dernier PLU date de



Le Mas d'Avon, un secteur envisageable pour construire.

2003.

Pour assurer l'avenir en termes d'habitat, on constate la difficulté récurrente d'élargir les

possibilités de constructions de logements par manque de possibilités foncières, sachant que le territoire est « sous pression » (73,7 % logements en résidence principale, 5,6 % vacants et 11 % social). De même, que le prix élevé au m² pour l'acquisition ou la location est un problème important. Parmi les orientations, il apparaît nécessaire de soutenir un rythme de constructions pour les habitants, développer le secteur du Mas d'Avon, rare secteur disponible sur la commune pour accueillir de nouveaux habitants, limiter la croissance des résidences secondaires,

améliorer le fonctionnement urbain, les stationnements en dehors du centre, requalifier les quais et les berges des canaux, développer des liaisons fluviales, entre autres pistes de réflexions voire de décisions. L'avancée des travaux sur le PLU et le retour du questionnaire aux habitants, un calendrier des différentes étapes permettant de le finaliser est envisagé comme suit, débat sur le Padd, début 2023, arrêt du PLU au premier semestre 2023, finalité début 2024, après diverses concertations avec les habitants.

► Correspondant Midi Libre : 06 81 79 48 55

Midi Libre

[Accueil](#) > [Actu](#) > [Politique](#)

Plu, PADD... des sujets sensibles débattus lors du conseil municipal



Durant la minute de silence, le calme avant la discorde, au conseil.



Politique, Aigues-Mortes

Publié le 02/02/2025 à 05:05

Le volet habitat du projet de révision du PLU a été présenté



Patricia Van Der Linde a ouvert la réunion

La première présentation de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) et ses enjeux a réuni, lundi 24 février, plus d'une centaine d'habitants particulièrement intéressés par les nouvelles dispositions municipales à venir. Une réunion orchestrée par l'adjointe Patricia Van Der Linde, chargée des droits des sols et de l'urbanisme, qui a rappelé qu'il s'agissait de présenter les grandes orientations en phases de finalisation concernant la thématique habitat, en présence du maire Pierre Mauméjean, du service de l'aménagement du territoire et du cabinet Planed, en charge de l'étude du PLU, représenté par Sirine Amrane. Cette dernière a transmis une synthèse du diagnostic habitat et rappelé que le PLU est un outil des droits des sols impliquant une procédure à respecter. Le projet de révision du PLU définit une stratégie du devenir urbanistique de la ville pour les quinze prochaines années.

De nombreux questionnements

Les dispositions prises sont compatibles avec celles imposées par le Scott et le PPRI (Plan de prévention du risque inondation) et sont déterminantes dans les enjeux d'accès aux logements sachant que la ville a une croissance en baisse, que la population actuelle est vieillissante, qu'il est important de trouver un véritable équilibre entre les générations, en promouvant la mixité intergénérationnelle pour permettre de *"se loger, de bien vivre ensemble, de travailler et de trouver le bon équilibre dans la qualité des projets"*. La présentation du PLU a amené de nombreux questionnements de la part du public et particulièrement des membres des collectifs concernant le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), qui ont regretté que ce sujet ne soit pas abordé. Le maire a précisé que le PSMV relève d'une autre procédure menée conjointement par l'État et qu'il ne fait pas l'objet de la réunion du jour. Leur porte-parole, Joachim Rams, qui s'est opposé radicalement, a confié par ailleurs : *"Il n'y a pas besoin de toutes ces nouvelles constructions, nous avons besoin seulement de logements locatifs qui font défaut."*

Les prochaines réunions publiques auront lieu le 11 mars sur le thème de l'environnement et le 7 avril pour la présentation globale du PLU. Les habitants auront la possibilité d'apporter leurs réflexions. À suivre.

Correspondant Midi Libre : 06 81 79 48 55

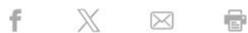
Midi Libre

[Accueil](#) > [Actu](#) > [Société](#) > [Urbanisme](#)

La troisième concertation sur la révision du PLU a eu lieu



Le cabinet Planed a présenté le projet du PLU.



Urbanisme, Aigues-Mortes

Publié le 12/04/2025 à 05:06

CORRESPONDANT

[Écouter cet article](#) 



00:00 / 02:21

Powered by **ETX Majelan**

La présentation de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) concernant la traduction réglementaire s'est déroulée lundi 7 avril, devant une assistance très attentive.

Cette dernière réunion de la phase de concertation, avant l'arrêt du PLU, fait suite à deux autres précédentes en février et mars derniers, sur le thème de l'habitat et de l'environnement.

Dimanche 2 février 2025

Aigues-Mortes Plu, PADD... des sujets sensibles débattus lors du conseil municipal

En ouverture du conseil municipal, mercredi 29 janvier, le maire Pierre Mauméjan a invité l'assistance à respecter une minute de silence pour le 80^e anniversaire de la libération des camps de la mort.

Devant une trentaine d'habitants venus assister aux débats, deux délibérations ont été la source d'échanges contradictoires entre le représentant de l'opposition Joachim Rams, conseiller municipal pour le groupe Le Revivre, et le maire et ses adjoints. Le groupe Le Revivre s'abstient concernant la révision du Plan local d'urbanisme (Plu), Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Il regrette un déficit de réunions publiques et que « rien des positions que nous avons exprimées lors du premier débat sur le PADD, il y a deux ans, n'a été pris en compte ». « Les programmes immobiliers devraient être confiés à des opérateurs publics pour réaliser des logements locatifs ; il faudrait mobiliser le potentiel de logements existants

pour accueillir des habitants et poursuivre la réhabilitation des maisons de ville du centre historique », liste-t-il, entre autres. Les élus Arnaud Fourel, Christian Lapisardi, Régis Vianet et Jean-Claude Campos font part de leur inquiétude du manque de nouvelles familles. « Le taux de natalité est inférieur au taux de mortalité de 10 %. Nous devons pouvoir accueillir la jeunesse et essayer de maintenir un tissu démographique équilibré. Le PADD représente une vision à 15 ans ».

Rapport remis le 21 février

Concernant le Plan de sauvegarde et de mise en valeur, (PSMV), qui a fait l'objet de la création de l'association Amurba (Aigue-Mortes urbanisme) qui porte sur « la défense des droits des citoyens en matière d'urbanisme à Aigues-Mortes », le groupe Le Revivre rappelle ses points de désaccord. Ce à quoi le maire répond qu'après l'enquête publique, terminée le 25 décembre, où les Aigues-Mortais ont exprimé leur avis, « le



Durant la minute de silence, le calme avant la discorde, au conseil.

rapport officiel sera remis le 21 février. On connaîtra l'avis des ABF (architectes des bâtiments de France). Le PSMV va permettre de clarifier, et tous les textes d'urbanisme vont être regroupés dans un document unique », martèle-t-il.

Parmi les délibérations votées à l'unanimité, citons la gestion du cimetière, la mise en place du pont provisoire du Bourgidou avec la participation financière de la communauté de commu-

nes Terre de Camargue (CCTC) ; les subventions au comité des fêtes les Ventres bleus, au collège Irène-Joliot-Curie, pour le voyage des élèves de 3^e et aux opérations de secours à Mayotte ; ainsi que le don de 49 œuvres du peintre David Sol. « Ses œuvres enrichiront le patrimoine culturel communal, favorisant l'image de la commune comme un lieu vivant et dynamique où l'art occupe une place centrale ».

► Correspondant Midi Libre : 06 81 79 48 55.

Lundi 3 mars 2025

Aigues-Mortes Sept opérations d'aménagement en projet dans le nouveau Plu

Sept OAP (Orientations d'aménagements et de programmations) sont envisagées et ont été annoncées lors de la présentation de la révision du Plu (Plan local d'urbanisme). Il s'agit des secteurs du chemin d'Esparron (100 logements), rue du Vistre (18), chemin Pataquière (50), le Bosquet (20), les Tennis (20) et la route de Nîmes.

Des projets qui s'inscrivent sur des parcelles dites dents creuses

et en renouvellement urbain, offrant la possibilité d'un habitat mixte. Ils pourront être suivis par des porteurs privés ou publics. Concernant l'OAP du mas d'Avon, secteur stratégique car dernier secteur urbanisable en extension pour la commune, ce projet sera confié à des opérateurs publics. Il concerne environ 350 logements, des équipements de loisirs et sportifs (dont le déplacement des tennis), des

commerces de proximité, dans un environnement végétal arboré sont envisagés.

Tous ces projets intègrent également les déplacements doux, pistes cyclables, trottoirs, parkings perméables, entre autres. Des projets qui demandent plusieurs années de réalisations. Cela devrait représenter à terme 740 logements, le but étant de maintenir une population constante.

aigues-mortes
2014 - 2024 dix ans au service de notre ville

historique et les abords des remparts.
Objectifs principaux :
• maintien et amélioration du rapport de la ville à ses remparts
• préservation de la cohérence urbaine et architecturale

rééquilibrage des différentes fonctions dans la zone tout en réorganisant les besoins liés au tourisme.
Un règlement est établi pour ce secteur avec des prescriptions architecturales, de matériaux, de couleurs...

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) OU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

C'est un document de planification prévu pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur des sites patrimoniaux remarquables.

Le PSMV d'Aigues-Mortes vise à préserver l'identité architecturale et historique de la ville, tout en permettant son développement harmonieux et son adaptation aux besoins contemporains.

Il définit des règles spécifiques en matière d'urbanisme et de construction dans le périmètre concerné, qui comprend notamment le centre

10 ANS D' ACTIONS

URBANISME

ACTIVITÉ DU SERVICE

- **Permis de construire/Permis d'aménager/Permis de démolir** : + de 460 demandes instruites
- **Déclaration préalable de travaux** : + de 1410 demandes instruites
- **Autorisation de travaux** : Près de 150 demandes instruites

Soit plus de **2000 demandes** en 10 ans.

COMMISSION ABF (UDAP)

Mise en place d'une commission avec les Architectes des Bâtiments de France mensuelle depuis 2018.

Une soixantaine de commissions a eu lieu et + de 200 personnes ont été reçues et accompagnées dans leur projet.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme représente une pièce maîtresse dans la stratégie de développement d'Aigues-Mortes en établissant le cadre de l'aménagement du territoire.

Il fixe les règles d'utilisation des sols (zone constructible, zone à protéger). **La commune** a prescrit la révision générale du PLU en septembre 2020 avec pour objectifs notamment :

- promouvoir un urbanisme durable et maîtrisé
- améliorer le fonctionnement urbain et avoir une gestion qualitative du territoire
- valoriser le patrimoine naturel et architectural
- promouvoir un urbanisme durable
- mettre en compatibilité le PLU avec les documents supérieurs.

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** a été débattu en Conseil Municipal en février 2023. Il exprime la vision stratégique de l'équipe municipale et définit les orientations pour le développement communal à horizon 15 ans. La phase de traduction réglementaire est en cours: adaptation du zonage, règles et élaboration des orientations d'aménagement et de programmation. La commune vise une approbation du document de planification courant 2025.

14

15

aigues-mortes
2014 - 2024 dix ans au service de notre ville

historique et les abords des remparts.
Objectifs principaux :
• maintien et amélioration du rapport de la ville à ses remparts
• préservation de la cohérence urbaine et architecturale

rééquilibrage des différentes fonctions dans la zone tout en réorganisant les besoins liés au tourisme.
Un règlement est établi pour ce secteur avec des prescriptions architecturales, de matériaux, de couleurs...

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) OU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

C'est un document de planification prévu pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur des sites patrimoniaux remarquables.

Le PSMV d'Aigues-Mortes vise à préserver l'identité architecturale et historique de la ville, tout en permettant son développement harmonieux et son adaptation aux besoins contemporains.

Il définit des règles spécifiques en matière d'urbanisme et de construction dans le périmètre concerné, qui comprend notamment le centre

10 ANS D' ACTIONS

URBANISME

ACTIVITÉ DU SERVICE

- **Permis de construire/Permis d'aménager/Permis de démolir** : + de 460 demandes instruites
- **Déclaration préalable de travaux** : + de 1410 demandes instruites
- **Autorisation de travaux** : Près de 150 demandes instruites

Soit plus de **2000 demandes** en 10 ans.

COMMISSION ABF (UDAP)

Mise en place d'une commission avec les Architectes des Bâtiments de France mensuelle depuis 2018.

Une soixantaine de commissions a eu lieu et + de 200 personnes ont été reçues et accompagnées dans leur projet.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme représente une pièce maîtresse dans la stratégie de développement d'Aigues-Mortes en établissant le cadre de l'aménagement du territoire.

Il fixe les règles d'utilisation des sols (zone constructible, zone à protéger). **La commune** a prescrit la révision générale du PLU en septembre 2020 avec pour objectifs notamment :

- promouvoir un urbanisme durable et maîtrisé
- améliorer le fonctionnement urbain et avoir une gestion qualitative du territoire
- valoriser le patrimoine naturel et architectural
- promouvoir un urbanisme durable
- mettre en compatibilité le PLU avec les documents supérieurs.

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** a été débattu en Conseil Municipal en février 2023. Il exprime la vision stratégique de l'équipe municipale et définit les orientations pour le développement communal à horizon 15 ans. La phase de traduction réglementaire est en cours: adaptation du zonage, règles et élaboration des orientations d'aménagement et de programmation. La commune vise une approbation du document de planification courant 2025.

14

15

AIGUES - MORTES



PATRICIA VAN DER LINDE

LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU : VERS UNE FINALISATION DU PROJET

Le projet de révision générale du PLU (Plan Local de l'Urbanisme) est en phase de finalisation. Ce document de planification essentiel, reflète la vision collective pour l'avenir de notre territoire. Il traduit les orientations stratégiques de développement à travers plusieurs pièces :

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Les règlement graphique et règlement écrit
- Les orientations d'Aménagement et de Programmation

Le Projet d'Aménagement et de Programmation a été présenté aux habitants en réunion publique et fait l'objet d'un débat au Conseil Municipal en 2023. Ce document stratégique exprime la stratégie politique pour les 15 prochaines années :

AXE 1 / ASSURER L'AVENIR : SE LOGER, BIEN VIVRE ENSEMBLE ET TRAVAILLER

L'ambition est d'assurer l'avenir des aigues-mortais et des futurs habitants en produisant des logements en quantité et qualité suffisante, en améliorant le fonctionnement urbain et en confortant la dynamique économique

pourvoyeuse d'emplois afin de répondre aux besoins des habitants.

AXE 2 / ASSURER UN DEVELOPPEMENT RÉFLÉCHI QUI RÉPOND AUX DÉFIS DE LA TRANSITION CLIMATIQUE

L'ambition est de préserver les espaces naturels, agricoles et urbains aigues-mortais, valoriser le patrimoine et les paysages qui contribuent au cadre de vie exceptionnel de la commune. À travers la protection de la naturalité du territoire, il s'agit également d'inscrire la commune dans une dynamique d'adaptation aux changements climatiques.

Les évolutions du PADD portent particulièrement sur la définition du projet du Mas d'Avon et l'intégration de la Déclaration de Projet des salins valant mise en compatibilité du PLU. Ce PADD modifié est présenté et mis en débat au Conseil Municipal du mois de janvier. En parallèle, le travail de finalisation technique et politique du projet de révision générale se poursuit. L'objectif est d'arrêter le document en conseil municipal à la fin du 1er trimestre 2025.

Depuis plusieurs mois, ce projet ambitieux a mobilisé de nombreuses énergies : élus, services techniques, urbanistes et bien entendu les habitants. La concertation se poursuit avec l'organisation de 3 temps forts, sous forme de réunions publiques, pour associer les Aigues-Mortais au projet de territoire, sur le 1er trimestre

2025. Les informations sur les dates et les thématiques seront disponibles sur les réseaux et par voie d'affichage. Vos avis et préoccupations, éclairent ainsi nos choix pour façonner un projet qui vous ressemble.

Il est rappelé qu'un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie pour recueillir les observations et propositions des aigues-mortais.

Avec l'adoption du PLU, un nouvel élan est donné à notre commune. Ce document sera la référence pour toutes les décisions d'urbanisme et de développement durant les 15 prochaines années. Il est à la fois un outil de gestion et un projet porteur d'avenir.



QUESTIONNAIRE HABITANT



REVISION DU PLU D'AIGUES-MORTES

QUESTIONNAIRE

« LA COMMUNE VUE PAR LES HABITANTS »

Guide de réponse

Participer à la vie de la commune en répondant au questionnaire.

ça ne prend que **10 minutes !**

Ce questionnaire a été élaboré par la commune d'Aigues-Mortes et son prestataire Planéd dans le cadre du projet de révision du PLU (Plan Local de l'Urbanisme).

A qui s'adresse ce questionnaire ?

Ce questionnaire s'adresse aux habitants et usagers de la commune d'Aigues-Mortes

Objectifs du questionnaire

Il a pour objectif de nous aider à comprendre votre perception du territoire sur lequel vous vivez.

Comment répondre au questionnaire ?

1/ Questions de satisfaction

Pour chaque ligne/question, nous vous demandons de bien vouloir indiquer votre niveau de satisfaction vis-à-vis de la situation actuelle (colonne de gauche).

La grille d'évaluation proposée est la suivante :

Satisfaction actuelle <i>(Exprimez votre niveau de satisfaction vis à vis des différents thèmes)</i>	☆☆☆☆	pour	Très satisfait
	☆☆☆	pour	Assez satisfait
	☆☆	pour	Passable
	☆	pour	Très insuffisant

Bien évidemment, si l'un des thèmes proposés n'appelle pas de remarque de votre part, vous pouvez passer sans rien indiquer. Enfin, si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner quelques renseignements pour nous permettre de qualifier les réponses.

1/ Questions à choix multiples

Pour chaque ligne/question, nous vous demandons de bien vouloir indiquer le choix qui correspond à votre situation.

Où et quand répondre à ce questionnaire ?

Ce questionnaire est à remplir en ligne à cette adresse :

<https://app.klaxoon.com/join/VCWYXTB>

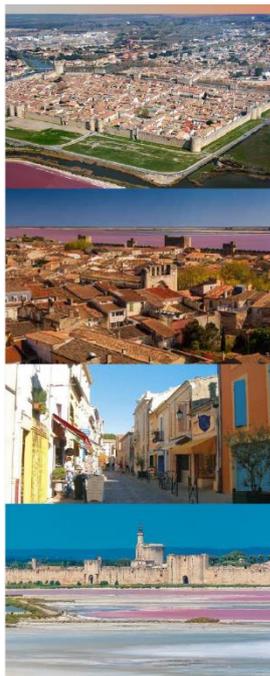
La date limite de réponse au questionnaire en ligne est le **10 juin 2022**.

Merci de votre contribution.

ou accessible par QR CODE :



Révision du PLU D'Aigues-Mortes- Phase de diagnostic – Enquête habitants



Commune d'Aigues Mortes



Révision du Plan Local d'Urbanisme avec Évaluation Environnementale

Synthèse du Questionnaire habitants

Août 2022

